

## « L'arc de triomphe du caddie® » fait débat à Limoges : symbole du progrès ou verrue urbaine ?

Un totem érigé en 1970 en bordure de route, à Limoges (Haute-Vienne), pour annoncer une zone commerciale s'est vu décerner un prix de « la France moche ». Dépassant les 6,50 mètres de haut, il est surtout illégal. Mais certains souhaitent sa conservation... Et même son inscription au patrimoine du XXe siècle.

Par [Franck Lagier](#)

Le 31 octobre 2025 à 12h00



*Le totem du centre commercial de Beaubreuil, en zone nord de Limoges (Haute-Vienne), deux fois plus grand que la hauteur légale autorisée, sera-t-il détruit en 2026 ? Son propriétaire s'y refuse./LP/Franck Lagier*

Il vient de recevoir une distinction dont il se serait bien passé. Le totem du centre commercial de Beaubreuil, en zone nord de [Limoges \(Haute-Vienne\)](#), a décroché, au niveau national, un prix de « la France Moche » décerné par l'association Paysages de France. Chaque année, cette association agréée au niveau national pour la protection de l'environnement met en lumière des atteintes au paysage français. Les membres sont invités à photographier des lieux jugés inesthétiques ou démesurés, afin de sensibiliser le public à la question de la pollution visuelle.

Le palmarès 2025 a distingué quatre lauréats : une église à Saint-Gervais avec un panneau numérique installé devant, une « forêt publicitaire » à Vendargues (Hérault), un panneau en plein champ à Bernay (Eure) et donc, cet endroit, à Limoges, que l'association nomme « l'arc de triomphe du caddie® ».

« Le beau et le laid sont des notions subjectives, mais certains aménagements défigurent nos territoires », explique l'association, qui précise qu'il ne s'agit pas d'un classement des villes elles-mêmes, mais de la mise en avant de sites symbolisant une certaine dérive urbaine.

Pour Michel Toulet, président de l'association Renaissance du Vieux Limoges, association chargée de la défense du patrimoine, le problème ne réside pas vraiment dans la mocheté de cet édifice. « Qu'il soit moche, je laisse chacun en juger. Le problème surtout, c'est qu'il est illégal ! Le règlement local de publicité interdit tout totem dépassant 6,50 mètres de haut. Celui-ci en fait bien le double. Les propriétaires ont jusqu'à décembre 2026 pour se plier à la loi », annonce le président qui se prononce en faveur d'une destruction pure et simple de l'édifice.

### « Ce n'est pas moche, c'est la représentation d'une époque »

Mais à Limoges, certains semblent attachés à cette structure imposante et prennent sa défense. Érigée en 1970, elle reste pour eux un repère chargé d'histoire, symbole des zones commerciales naissantes en France lors des Trente glorieuses. L'écrivain limousin Fabrice Varieras en a même parlé dans son livre intitulé « Limoges remarquable » et la défend sans détour. « Ce totem est le témoin d'une période, le marqueur visuel d'une idée du progrès. Le qualifie de « moche », c'est oublier ce qu'il représente pour des générations entières. À mes yeux, il fait partie du patrimoine contemporain. Il me fait penser à ces totems qui égrènent les routes américaines. Ce n'est pas moche, c'est la représentation d'une époque. »

Éric Mallet-Guy, le président de l'Association foncière urbaine (AFU) qui est propriétaire de la structure, partage ce point de vue et envisage même de demander l'inscription du « monument » au patrimoine du XXe siècle. « Ce totem, je le connais depuis toujours. Bien avant la construction de l'autoroute, on le voyait déjà lorsqu'on venait de Paris. Il symbolise, encore aujourd'hui, l'arrivée sur Limoges. J'y suis depuis toujours très attaché », confie-t-il.

Le président assène un autre argument contre la destruction probable du totem en fin d'année prochaine. Économique cette fois. « Supprimer ce totem, c'est priver la zone commerciale d'un signal visible depuis l'autoroute. C'est un repère pour les automobilistes, un atout pour les commerces. Il leur amène de la clientèle par sa seule présence... Allez expliquer aux commerçants qu'on va le détruire ! »